



Indice d'Attractivité du Territoire

Deuxième édition : janvier 2016



**LES CONSEILLERS DU COMMERCE
EXTÉRIEUR DE LA FRANCE**

Avec le soutien de

**EUROGROUP
CONSULTING**

SOMMAIRE

I - Préambule : modalités de construction de l'Indice d'Attractivité du Territoire et mobilisation du réseau des CCE	5
II - L'attractivité française, un défi aujourd'hui relevé par les Conseillers du Commerce Extérieur	6
III - Valeur ajoutée de l'Indice d'Attractivité du Territoire des CCE : permettre la nécessaire adaptation de la stratégie de renforcement de l'attractivité à la diversité des zones géographiques et des secteurs d'activité concernés	8
IV - Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir de cette deuxième édition de l'Indice d'Attractivité du Territoire	9
V - Un territoire français perçu comme relativement attractif au niveau global, mais un indice qui varie fortement selon les critères	10
VI - Un regard sur l'attractivité du territoire français qui varie peu selon les zones géographiques, sauf sur certaines attentes particulières	12
VII - Un regard sur l'attractivité du territoire français qui varie toujours peu selon les secteurs d'activité, sauf sur certains critères particuliers	15
VIII - Conclusion : comment construire sur cette base une stratégie d'influence différenciée ?	18

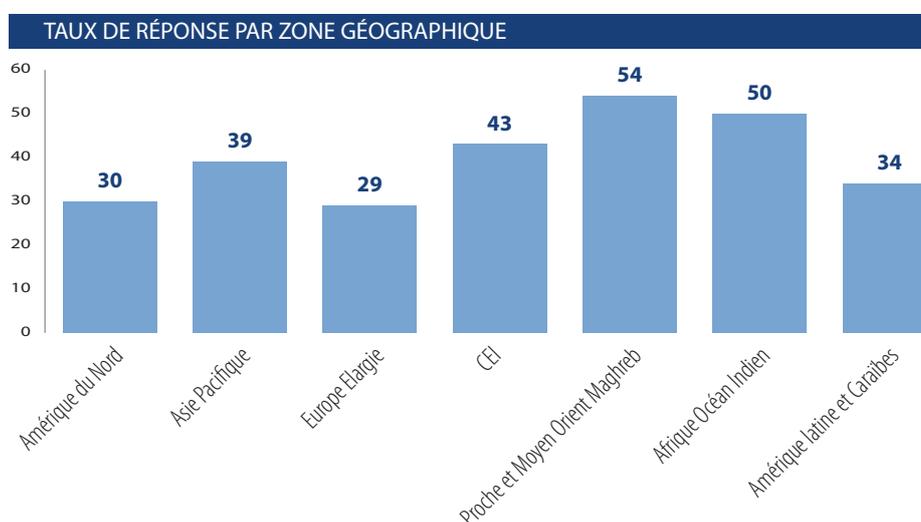
I - Préambule : modalités de construction de l'Indice d'Attractivité du Territoire et mobilisation du réseau des CCE

L'Indice d'Attractivité du Territoire est construit sur la base d'un **sondage en ligne, fondé sur le volontariat et accessible à l'ensemble du réseau des Conseillers du Commerce Extérieur**, soit 3900 CCE, dont près des deux tiers basés à l'étranger dans 146 pays.

À l'image de la précédente édition de juillet 2015, la deuxième analyse la perception qu'ont les investisseurs potentiels de l'attractivité de la France. Cette nouvelle édition offre la possibilité d'analyser l'évolution de cette perception dans le temps et de la mettre en perspective avec les événements politiques, économiques et sociaux survenus ces six derniers mois.

La méthodologie de construction de l'Indice reste bâtie sur douze critères (charge administrative et réglementaire, fiscalité, qualité de la main d'œuvre, coût de la main d'œuvre, flexibilité du travail et climat social, sécurité juridique, approvisionnement énergétique et coût de l'énergie, qualité des infrastructures, capacités d'innovation et de recherche, qualité de vie et environnement, sûreté des personnes, environnement culturel), permettant d'évaluer de manière objective la perception globale, à l'étranger mais aussi en France, de l'attractivité du territoire français. Pour cette deuxième édition de l'Indice, nous avons fait le choix de conserver les références aux études et rapports cités dans la première, qui sont toujours d'actualité, mais aussi de conserver certaines analyses lorsque l'absence d'évolution notable le justifiait.

Cette deuxième édition du sondage, lancée en décembre 2015, demeure par ailleurs un succès en termes de mobilisation puisque le taux de réponse est de 35 % (plus de 1500 réponses sur 3900 personnes interrogées), dépassant de deux points celui, déjà très satisfaisant, de la première édition. Là encore, des variations importantes peuvent être constatées selon les zones géographiques d'implantation des CCE. Nous rappellerons par ailleurs le contexte particulier de cette édition, lancée juste après les attentats qui ont endeuillé Paris en novembre 2015, et dont nous avons décalé d'une semaine la mise en ligne du questionnaire afin de diminuer l'impact subjectif de ces événements.



Une nouveauté de cette édition est la possibilité qu'ont eue les CCE d'exprimer directement leur sentiment quant à l'évolution de l'attractivité du territoire français durant les six derniers mois. Cette mesure de l'évolution ressentie de l'attractivité et sa comparaison avec les évolutions de l'Indice « construit » à partir des douze critères fournit un éclairage nouveau sur l'impact subjectif de l'actualité nationale des six mois précédents. Le contexte particulier de l'organisation du sondage, lancé à la suite des attentats de novembre 2015, doit néanmoins nous inciter à regarder avec beaucoup de mesure les résultats à cette question.

L'objectif demeure d'actualiser cet Indice deux fois par an, durant une période de trois ans. La prochaine édition de l'Indice est prévue à la fin du premier semestre 2016.

II - L'attractivité française, un défi aujourd'hui relevé par les Conseillers du Commerce Extérieur

« L'attractivité ce n'est pas simplement [...] le coût du travail, le marché du travail, les dispositions fiscales. L'attractivité c'est aussi une réponse globale qui prend en compte tous ces paramètres mais qui en ajoute d'autres : la qualité de la vie, l'efficacité d'un système de santé, la performance de l'éducation et également un bon niveau d'infrastructure et notamment de mode de transport » (Discours du Président Hollande lors de la clôture du Conseil stratégique de l'attractivité le 20 octobre 2014).

L'attractivité d'un pays peut donc être définie comme sa **capacité à attirer et retenir sur son territoire des activités économiques et des facteurs, notamment humains, de production**. Elle s'appuie sur plusieurs dimensions étroitement liées : éléments objectifs/image perçue (ex : coût du travail/qualité de vie) et éléments conjoncturels/éléments structurels (ex : infrastructures/positionnement géographique).

Contrairement à la plupart des pays, la France peut compter sur la « **French touch** », capital immatériel important et fruit du mélange d'atouts culturels patrimoniaux et contemporains, d'art de vivre et de l'imaginaire que le pays évoque hors de nos frontières.

La sixième édition du tableau de bord de l'attractivité de la France élaboré par « Business France » met en évidence un renforcement de l'attractivité de la France, grâce notamment aux atouts structurels que sont la taille de son marché et son positionnement géographique, son capital humain ou encore l'efficacité de son mix énergétique.

L'édition 2016 du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, publié le 27 octobre 2015, révèle quelques bonnes surprises, comme une étonnante première place en matière de commerce transfrontalier (sans doute grâce aux ambitieuses mesures lancées ces dernières années par les douanes afin de dématérialiser les procédures d'import-export).

Ces améliorations ne doivent toutefois pas masquer les nombreux freins à son attractivité: la France reste peu attractive pour les sièges sociaux, les centres de R&D et les entreprises créatrices d'emplois¹, Londres est désormais la ville la plus visitée au monde, les mouvements migratoires hors de France de certaines catégories de la population s'accroissent (jeunes diplômés, investisseurs, retraités...)². On a par ailleurs longtemps observé une tendance au « French bashing » qui fragilisait encore davantage l'image et l'attractivité du pays.

Rendre le territoire français plus attractif est un défi majeur pour l'économie nationale et la concurrence internationale l'oblige à faire vivre et à développer ce capital d'attractivité. La création le 1er janvier 2015 de « Business France » traduit cette prise de conscience : l'agence aura pour mission de promouvoir une politique d'attractivité « plus simple, plus claire et plus performante qui sera portée par une seule et même agence dédiée au développement international de l'économie française » et dont l'action « s'appuiera sur le réseau diplomatique français. » (Conseil des ministres du 22 octobre 2014). Cette action s'inscrit parfaitement dans la nouvelle volonté du MAEDI de **faire des postes diplomatiques français le fer de lance d'une véritable stratégie de diplomatie économique et donc les « ambassadeurs de la maison France »**.

La stratégie de renforcement de la diplomatie économique française, si elle suppose la mobilisation de l'ensemble des postes diplomatiques, ne peut être véritablement efficace sans l'association du secteur privé et notamment du vaste réseau de Conseillers Français du Commerce Extérieur. Le Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et Business France se sont donc engagés, par une Convention tripartite signée avec l'Etat le 11 mars 2015, à collaborer de manière étroite afin de :

- faciliter le développement international des PME-ETI;
- promouvoir l'attractivité du territoire français pour les investisseurs internationaux.

C'est pour répondre à cet objectif de promotion de l'attractivité que le CNCCEF a créé, au début de l'année 2015, la **Commission nationale « Attractivité de la France »** qui a notamment pour rôle :

- de mettre en place en France et à l'étranger des actions de promotion de l'attractivité du territoire français ;
- d'être force de proposition auprès des pouvoirs publics dans leurs différentes missions d'amélioration de l'attractivité du territoire.

La Commission « Attractivité de la France » a ainsi lancé en 2015 l'**Indice d'Attractivité du Territoire, qui offre une vision fine et différenciée des attentes et des besoins des investisseurs actuels et potentiels sur le territoire français**. L'Indice s'appuie également sur la capacité du réseau à co-construire, sur la base de ce diagnostic et avec les autorités françaises, une stratégie d'influence auprès des investisseurs pour contribuer à renforcer l'attractivité de la France et à faire évoluer de façon positive l'image du pays à l'étranger. C'est dans ce cadre que le réseau des CCE a été sollicité pour contribuer aux réflexions préalables à la **candidature de Paris à l'Exposition universelle de 2025**.

¹ Baromètre de l'attractivité « Ernst & Young » 2015

² Commission d'enquête sur l'exil des forces vives de France du 15 octobre 2014

III - Valeur ajoutée de l'Indice d'Attractivité du Territoire des CCE : permettre la nécessaire adaptation de la stratégie de renforcement de l'attractivité à la diversité des zones géographiques et des secteurs d'activité concernés

L'Indice d'Attractivité du Territoire est **calculé à partir des résultats d'un sondage en ligne envoyé à l'ensemble des 3 900 Conseillers du Commerce Extérieur français**. Il leur est demandé d'évaluer l'attractivité du territoire français auprès des investisseurs étrangers selon douze critères (coût de la main d'œuvre, sécurité juridique, fiscalité, environnement culturel, etc.). L'Indice d'Attractivité du Territoire est une « note » sur 100, construite à partir de la note attribuée sur ces douze critères.

Le travail mené par le réseau des CCE n'est certes pas le premier sur le sujet. Plusieurs études, rapports et tableaux de bord existent déjà sur ce sujet (Tableau de bord de l'attractivité élaboré par « Business France », Baromètre EY, ...). A la différence des autres rapports, l'Indice des CCE ne se concentre pas sur les indicateurs économiques quantitatifs ou uniquement sur les seules motivations des investisseurs qui ont fait le choix de s'implanter en France, mais propose une vision globale des facteurs d'attractivité du territoire et des freins à celle-ci.

Grâce au nombre important des personnes interrogées et à la couverture géographique très large offerte par le réseau des CCEF, **l'Indice d'Attractivité du Territoire est un outil unique, permettant d'évaluer de façon plus précise l'attractivité de notre pays et les freins à celle-ci en s'appuyant sur ce que perçoivent les CCE installés dans différentes régions du monde** et travaillant en étroit contact avec des chefs d'entreprise et managers étrangers, et donc des investisseurs actuels ou potentiels. Il joue donc un véritable rôle de « capteur d'opinion ».

Grace à la diversité des membres de notre réseau, l'Indice peut être exploité par secteur d'activité ou par zone géographique. **L'exploitation qui en sera faite pourra ainsi s'appuyer sur une compréhension fine des spécificités de chaque secteur ou zone**, permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs approches et de construire en amont **une stratégie différenciée d'influence** auprès des investisseurs et des pouvoirs publics et donc de contribuer à faire évoluer de façon positive l'image de la France à l'étranger.

Par ailleurs, l'actualisation semestrielle de l'Indice permet de comparer les évolutions dans le temps de la perception de l'attractivité du territoire et de mesurer de manière fine et différenciée l'impact sur les investisseurs étrangers potentiels des décisions prises en France par les pouvoirs publics, mais aussi d'évènements marquants survenus sur le territoire national.

IV - Points marquants de l'étude : l'essentiel à retenir de cette deuxième édition de l'Indice d'Attractivité du Territoire

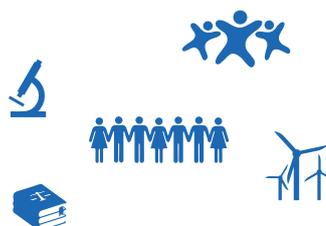
Une attractivité du territoire français jugée « plutôt satisfaisante » et stable

(indice moyen de 60)



+ Une attractivité du territoire français favorisée par 7 facteurs :

- Un environnement culturel attrayant
- Des infrastructures de qualité (en hausse par rapport à la première édition)
- Une forte qualité de vie et un environnement attractif
- De fortes capacités d'innovation et de recherche
- Une main d'œuvre de qualité
- Un approvisionnement énergétique sécurisé et une énergie peu coûteuse
- Un cadre juridique attrayant



(indice 91/100)
 (indice 89/100)
 (indice 87/100)
 (indice 85/100)
 (indice 82/100)
 (indice 76/100)
 (indice 74/100)

! Une attractivité du territoire pénalisée par les 4 mêmes facteurs, en légère amélioration :

- Une fiscalité trop élevée
- Un marché de travail considéré comme peu flexible et un climat social difficile
- Une charge administrative et réglementaire trop contraignante
- Un coût de la main d'œuvre perçu comme trop élevé



(indice 15/100)
 (indice 18/100)
 (indice 19/100)
 (indice 26/100)

🌐 Un indice global qui varie peu selon les régions, sauf pour certains critères :

- Un indice « Sûreté des personnes » plus faible en Asie Pacifique
- Un indice « Sûreté des personnes » plus fort en Amérique Latine et en Afrique Océan Indien
- Un indice « Approvisionnement énergétique et énergie » plus faible en CEI
- Un indice « Sécurité juridique » plus fort en Amérique Latine



(indice 42 contre 60 en moyenne)
 (indice 73 et 70 contre 60)
 (indice 65 contre 76)
 (Indice 86 contre 74 en moyenne)

📊 Peu de variations de l'indice global selon les secteurs d'activité, sauf pour certains critères :

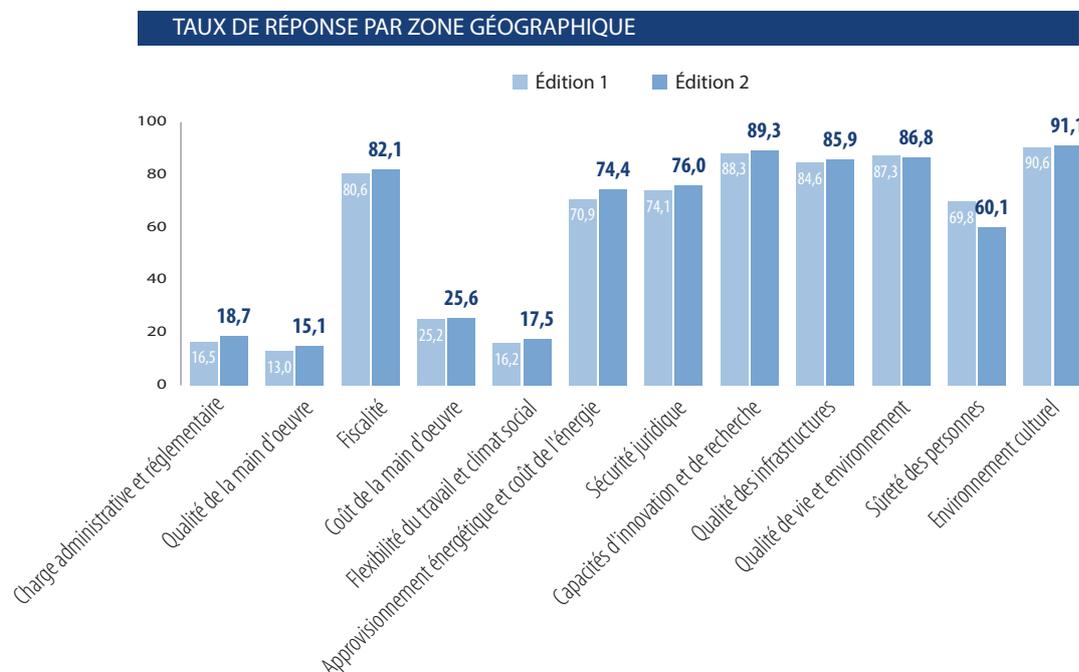
Compte tenu le faible nombre de répondants pour chaque secteur d'activité, les variations entre les deux éditions de l'indice selon les secteurs d'activité ne sont pas analysées dans le présent rapport :

- Un indice « Qualité de la main d'œuvre » plus faible pour Industrie textile
- Un indice « Qualité de vie et environnement » plus faible pour Services à la personne
- Un indice « Sûreté des personnes » plus faible pour Industrie textile et Services aux personnes



(Indice 67 contre 82)
 (Indice 77 contre 87)
 (Indice 48 contre 60)

V - Un territoire français perçu comme relativement attractif au niveau global, mais un indice qui varie fortement selon les critères



L'attractivité du territoire français est jugée par les répondants comme « plutôt satisfaisante » et constante depuis la dernière édition du sondage, à 60 points sur 100.

Sans surprise, les facteurs d'attractivité restent les mêmes que lors de la première édition : l'environnement culturel (indice 91/100, constant), la qualité des infrastructures (indice 89/100, +1 point), la qualité de vie et l'environnement (indice 87/100, constant), la capacité d'innovation et de recherche (indice 86/100, +1 point), la qualité de la main d'œuvre (indice 82/100, +1 point), l'approvisionnement énergétique et le coût de l'énergie (indice 76/100, +2 points). La seule hausse notable concerne la sécurité juridique qui gagne 3 points depuis la dernière édition (indice 74/100, +3 points).

Les quatre critères qui fragilisent l'attractivité de la France restent également les mêmes, mais enregistrent une faible amélioration : la fiscalité demeure le critère le plus faible (indice 15/100, +2 points), suivie de près par la flexibilité du travail et le climat social (indice 18/100, +2 points) et par la charge administrative et réglementaire (indice 19/100, +2 points). Le coût de la main d'œuvre est quant à lui crédité d'une « note » de 26 points (+1).

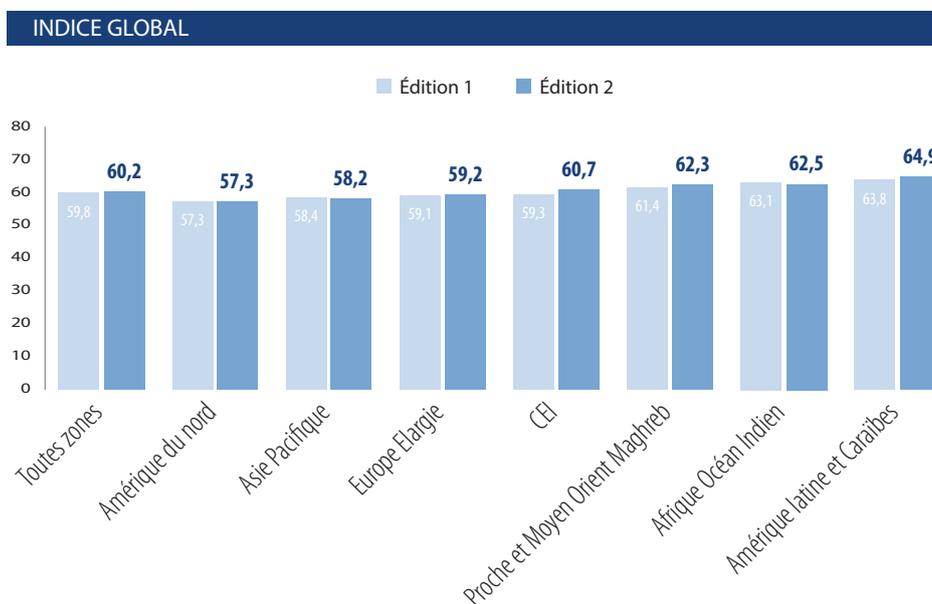
Cette progression globale des critères pris individuellement est également constatée dans les classements internationaux, le classement « Doing Business » de la Banque Mondiale pour 2016 classe ainsi la France 27^e pour l'environnement des affaires contre 31^e en 2015 (38^e en 2014, 34^e en 2013). Cette remontée dans le classement est en partie due à une amélioration de la note liée au critère « paiement des taxes et impôts » qui permet à la France de gagner 18 places sur ce critère précis.

Les mesures prises par le gouvernement en matière d'économie (loi Macron) et de dialogue social (loi Rebsamen) ont sans doute participé de ce regain d'attractivité du territoire sur les critères auxquels sont directement sensibles les investisseurs, mais aucun sursaut spectaculaire n'est constaté. Même si les mesures prises semblent accueillies favorablement, elles ne doivent pas masquer une note globale bien en deçà de la moyenne pour la fiscalité, la flexibilité du travail et la charge administrative.

Cette légère hausse est compensée par une baisse significative du critère « sûreté des personnes », qui subit à la fois l'unique baisse mais aussi la variation la plus forte de cette deuxième édition, avec une baisse de près de dix points (indice de 60). Cette chute est certainement la conséquence directe de la vague d'attentats terroristes qui a frappé la France durant cette année 2015, et qui est survenue juste avant que le sondage ne soit envoyé aux membres du réseau. L'impact négatif est évidemment fort pour les investisseurs, notamment du secteur « service à la personne » (indice de 48 au lieu de 64 pour la première édition) ou encore du secteur « hébergement, restauration, tourisme » (54 contre 65 pour la première édition) mais cet impact est sans doute encore plus fort pour d'autres catégories de population auprès desquelles la France cherche à demeurer attractive, notamment les touristes, les retraités et les étudiants étrangers.

Il est enfin intéressant de comparer les critères « objectifs » d'attractivité avec la perception plus subjective qui peut être exprimée spontanément. Bien que l'indice global demeure constant (60/100), 81% des répondants estiment que celui-ci s'est dégradé au cours des six derniers mois. De même, lorsqu'il s'agit de donner une opinion globale sur l'attractivité globale du territoire français, l'indice obtenu est de 53/100 (+3 points), bien en deçà de l'indice calculé. L'image directement perçue de la France est donc toujours largement inférieure à ce que des études plus précises menées auprès du même panel semblent montrer. Cela témoigne d'une réelle difficulté de notre pays à valoriser ses atouts réels et à se construire une image plus fidèle à son potentiel réel.

VI - Un regard sur l'attractivité du territoire français qui varie peu selon les zones géographiques, sauf sur certaines attentes particulières



Pour cette deuxième édition, **les variations de l'indice global entre les différentes régions restent très faibles**, entre 57 et 65. Si ce sont toujours les **investisseurs d'Amérique Latine et des Caraïbes qui trouvent le territoire français le plus attractif**, les facteurs de cette attractivité semblent évoluer. Ainsi, alors que dans la première édition, l'attractivité de la France pour les investisseurs d'Amérique Latine et des Caraïbes semblait reposer sur une excellente qualité de sa main d'œuvre et sur des niveaux élevés de sécurité juridique et de sûreté des personnes, cette deuxième édition traduit également chez les investisseurs de la zone un intérêt plus fort qu'ailleurs pour l'environnement culturel (93 contre 91 au global), la qualité des infrastructures (92 contre 90) et la capacité d'innovation et de recherche (90 contre 86) de notre territoire.

La France continue à convaincre légèrement moins les investisseurs d'Amérique du Nord (57). Ceux-ci semblent toujours davantage que les autres lui reprocher un marché du travail rigide et un climat social plus complexe (7,5 contre une moyenne de 17,5, l'indice pour cette zone étant sur ce critère de 10 lors de la première édition de l'indice d'attractivité), une charge administrative très lourde (9 contre une moyenne de 18,7) et une fiscalité très élevée (11 contre 18,7).

Pour cette deuxième édition de l'Indice, les écarts importants entre les différentes régions ne concernent toujours que certains critères : « charge administrative », « flexibilité du travail et du climat social », « sécurité juridique », « sûreté des personnes », « approvisionnement énergétique et coût de l'énergie ».

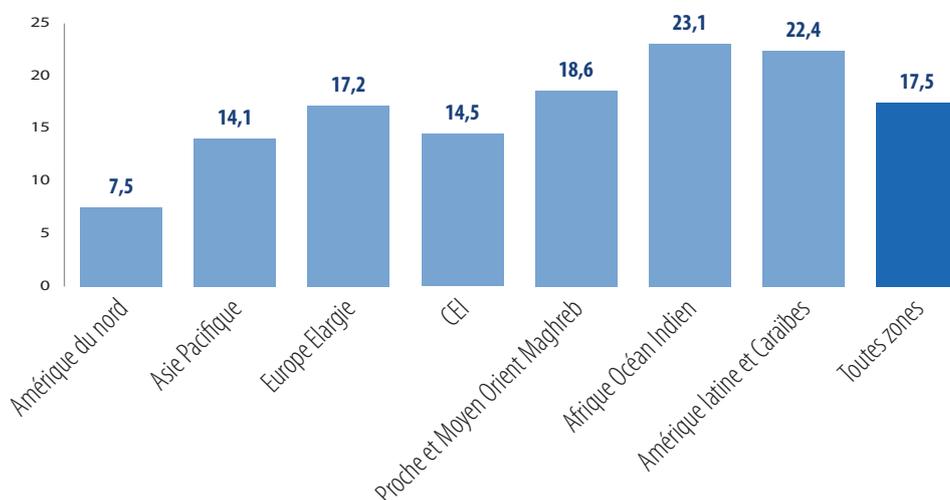
En **Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Europe**, la charge administrative semble toujours plus qu'ailleurs considérée comme pénalisant très fortement l'attractivité de notre pays. On remarquera que dans le classement « Doing Business 2016 » de la Banque mondiale, la France, qui gagne quatre rangs et occupe désormais le 27^e rang au lieu du 31^e dans le rapport 2015, reste toujours devancée par les principales puissances économiques de ces trois ensembles géographiques. Les résultats aux questions complémentaires du questionnaire des CCE montrent que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis restent beaucoup plus attractifs que la France sur ce sujet.

CHARGES ADMINISTRATIVE ET RÉGLEMENTAIRE



Les investisseurs des pays d'Amérique du Nord et d'Asie-Pacifique semblent, plus que les autres, faire de la « flexibilité du travail » un frein à l'attractivité de notre territoire. La faiblesse de l'indice sur ces critères (7,5 pour les pays d'Amérique du Nord, 14 pour les pays d'Asie-Pacifique) est confirmé par l'écart important entre le marché du travail français et celui des pays de ces régions, mis en évidence dans le rapport « *Global competitiveness report 2015-2016* » : les pays de l'Amérique du Nord et Asie-Pacifique font partie de la tête de ce palmarès en termes d'efficacité du marché du travail, tandis que la France, en progression de dix places certes, n'occupe que le 51^e rang sur ce critère.

FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL ET CLIMAT SOCIAL



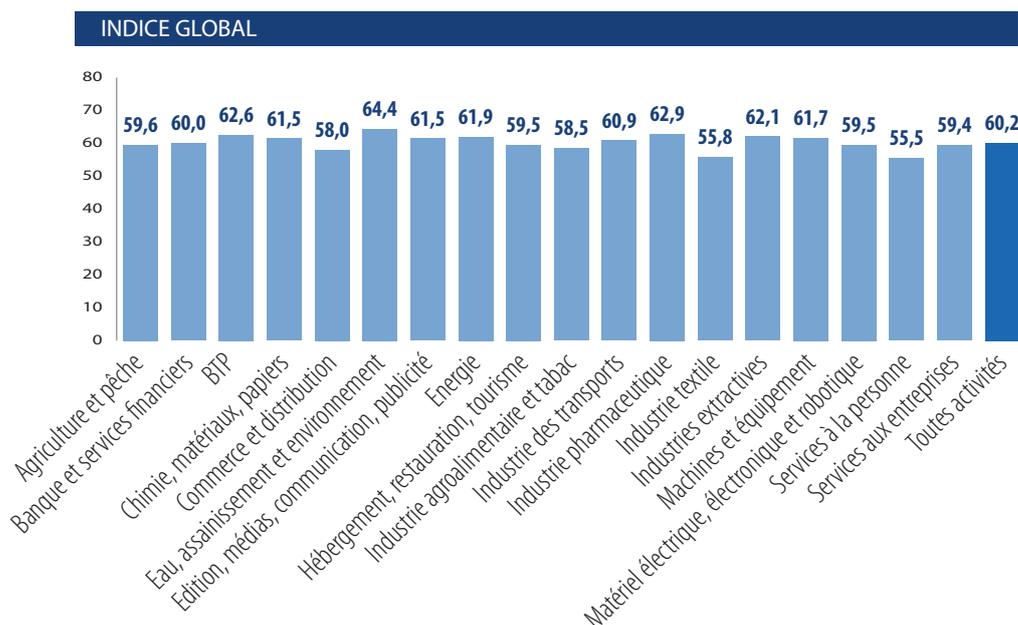
Certains des facteurs d'attractivité de notre territoire sont également reconnus avec plus ou moins de force selon les régions. Si la « **sécurité juridique** » qu'il offre reste largement plébiscitée par les investisseurs (indice de 74 contre 71 pour la première édition), ce sont ceux des pays d'Amérique latine et Caraïbes (indice 86), d'Afrique-Océan Indien (indice 81) et du Proche et Moyen Orient – Maghreb (indice 81) qui expriment le plus fortement cette reconnaissance. Comme pour la première édition de l'indice, les investisseurs d'Amérique du Nord et d'Europe ne semblent en revanche pas en faire un critère très différenciant.

Si l'« **approvisionnement énergétique et le coût de l'énergie** » restent un facteur d'attractivité (indice 76 contre 74 pour la première édition), les investisseurs des pays de la zone de la CEI et du Proche et Moyen Orient – Maghreb, n'en font pas un facteur différenciant (indices 65 et 66 respectivement).

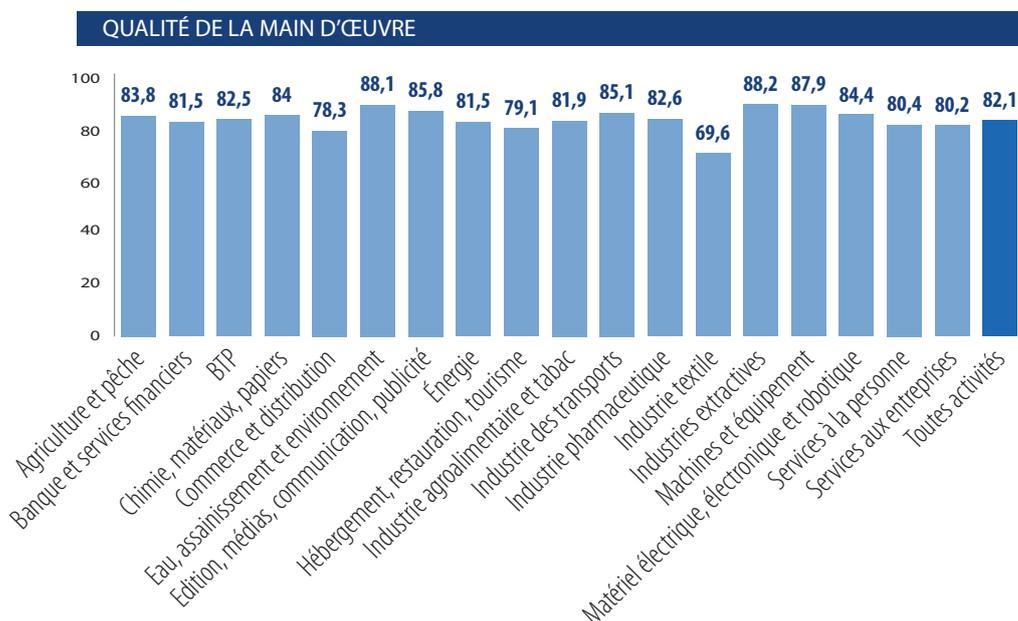
On remarquera enfin que si d'une manière globale l'indice « **sûreté des personnes** » enregistre une forte baisse (indice global de 60 au lieu de 70 pour la première édition de l'indice), cette baisse est plus marquante pour les investisseurs des pays de la zone Asie Pacifique (indice de 42 au lieu de 50 pour la 1^{ère} édition), de l'Amérique du Nord (51 au lieu de 68) et de la CEI (54 au lieu de 63). Pour les CCE interrogés, l'Allemagne reste comme beaucoup plus attractive en termes de « sûreté des personnes » que la France.

VII - Un regard sur l'attractivité du territoire français qui varie toujours peu selon les secteurs d'activité, sauf sur certains critères particuliers

L'indice global varie tout aussi peu selon les secteurs d'activité. Ce sont les investisseurs des secteurs « industrie textile » et « services à la personne » qui jugent le moins favorablement l'attractivité du territoire, quand ceux du secteur « eau, assainissement et environnement » semblent les plus séduits.



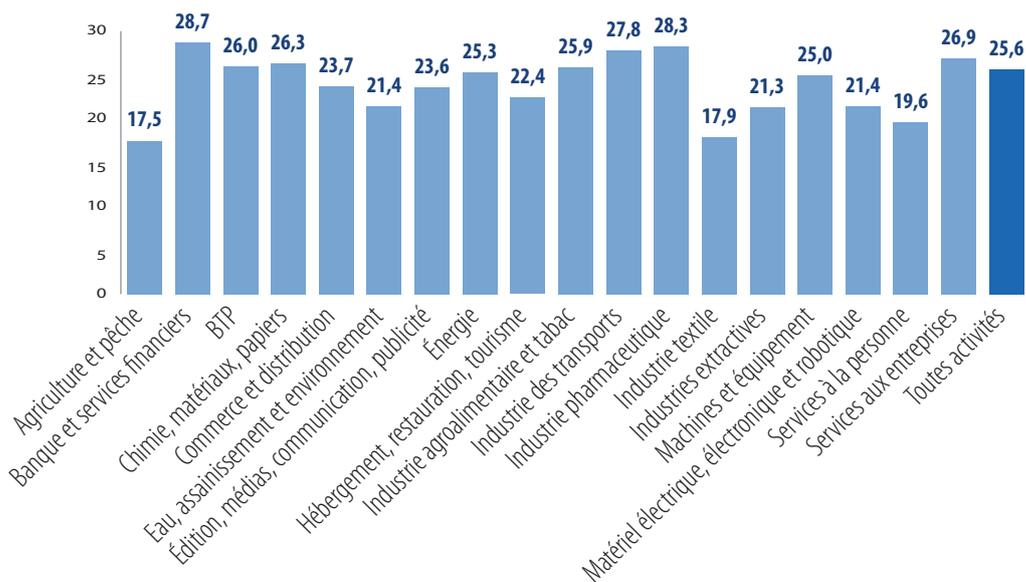
Sur une majorité de sujets (charge administrative, fiscalité, qualité de la main d'œuvre, infrastructures, etc.), il existe une relative homogénéité de l'Indice par secteur d'activité. Des écarts importants sont cependant constatés sur certains critères.



Si la **qualité de la main d'œuvre** est un facteur important d'attractivité de la France, il **convainc moins les investisseurs du secteur « industrie textile »** (indice de 70 au lieu de 82 en moyenne).

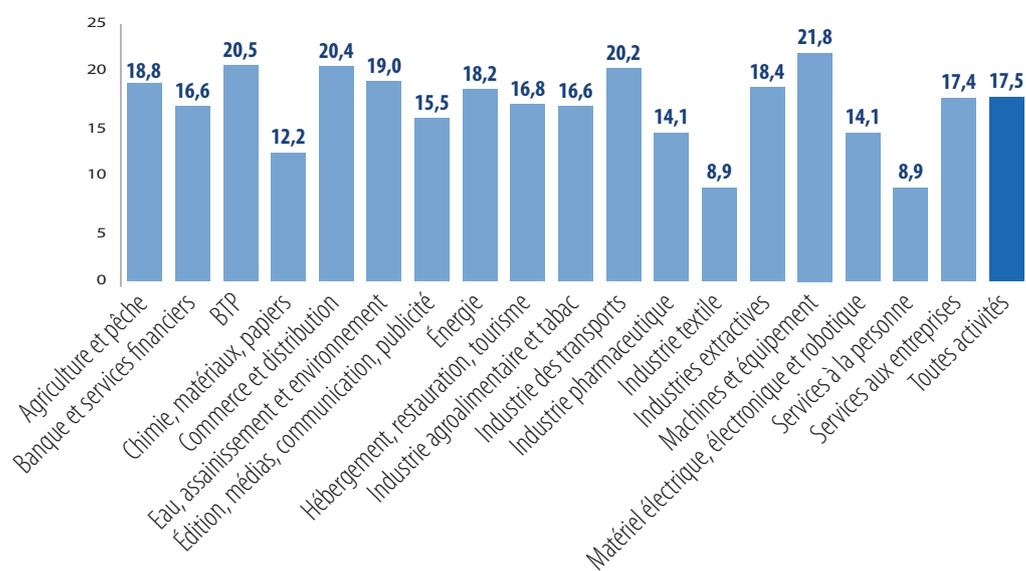
Le **coût de la main d'œuvre** reste un **frein** encore plus important pour les investisseurs des **secteurs des services à la personne** (20 contre 26) et de **l'industrie textile** (18 contre 26 en moyenne).

COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE

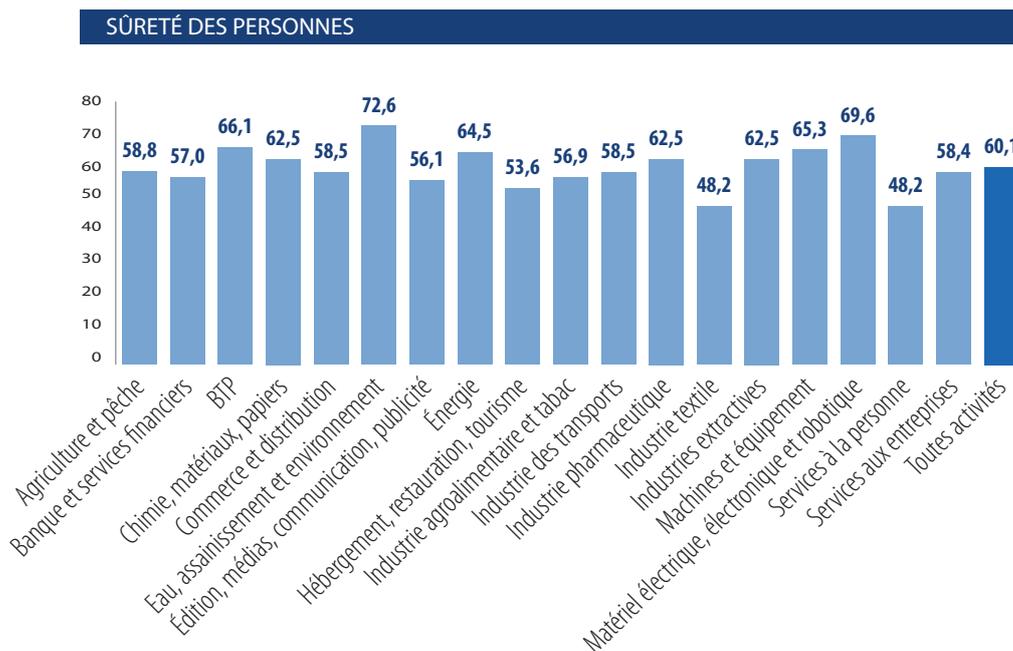


Si la **flexibilité du travail et le climat social** demeurent un très fort frein à l'attractivité de la France, les investisseurs des secteurs « **industrie textile** » et « **services à la personnes** » semblent toujours y être beaucoup plus fortement sensibles : l'indice pour ce critère pour ces deux secteurs est de 9 contre 18 en moyenne.

FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL ET CLIMAT SOCIAL



On notera enfin que si l'indice en termes de « sûreté des personnes » enregistre une baisse importante, cette baisse est plus marquée pour les secteurs de « l'industrie textile » (48 contre 67 lors de la première édition), des « services à la personne » (48 au lieu de 64) et « hébergement, restauration et tourisme » (54 au lieu de 65). Les investisseurs du secteur « matériel électrique, électronique et robotique » semblent être moins sensibles au critère « sûreté des personnes » qui reste relativement stable pour les deux éditions de l'Indice (respectivement 70 et 71).



VIII - Conclusion : comment construire sur cette base une stratégie d'influence différenciée ?

Cette seconde édition de l'Indice d'Attractivité du Territoire confirme les résultats de la première, mais aussi ce que d'autres études ou le discours médiatique laissaient présupposer : **une France qui semble relativement attractive pour les investisseurs**, s'appuyant sur des forces qui font toujours consensus (coût de l'énergie, qualité de la main d'œuvre, qualité de vie, capacités d'innovation et de recherche, infrastructures, etc.) mais souffrant également d'un **très important déficit de compétitivité dans des domaines essentiels comme la fiscalité, le climat social ou le coût du travail**.

Les particularités de cet Indice permettent par ailleurs au CNCCEF de mettre en évidence les variations des attentes existant chez les investisseurs potentiels selon leur secteur d'activité ou leur zone géographique d'implantation. S'il n'existe que de **faibles différences en termes de valeur globale de l'Indice**, de plus notables apparaissent sur certains critères, et notamment en fonction des régions d'origine. Les investisseurs d'Amérique du Nord sont ainsi encore plus critiques que les autres lorsqu'il s'agit d'évaluer l'attractivité du pays en termes de « charge administrative » ou de « climat social », alors que ceux d'Asie, et ce notamment depuis les attentats de novembre 2015, paraissent plus critiques quant à sa capacité à offrir une réelle « sûreté des personnes ».

Cette seconde édition, comme le feront les prochaines, permet enfin d'apporter des éléments de comparaison temporelle et de mettre en évidence l'évolution de l'Indice d'Attractivité, au global et par critère. Si les attentats de novembre 2015 ont eu une influence importante à court terme sur l'attractivité du pays en termes de « sûreté des personnes », mais aussi un impact subjectif non négligeable, il semble encore trop tôt pour mesurer l'impact des décisions adoptées par le Gouvernement en termes de politiques publiques. Les prochaines éditions devront enfin rendre possible une vision des secteurs d'activité ou zones géographiques au sein desquels ces mesures ont pu avoir le plus d'impact, et aider ainsi à **différencier la communication adoptée par les pouvoirs publics ou les postes diplomatiques** autour de la promotion de l'attractivité du territoire français. Cette capacité à différencier par secteur les approches pourrait permettre à ces derniers de proposer des mesures capables de cibler et d'attirer les investissements les plus créateurs d'emploi pérenne.

L'outil de « veille » et d'analyse des attentes que le réseau des CCEF constitue avec cet Indice pourra également être mis à contribution pour **élargir la notion d'attractivité du territoire au-delà des seuls investissements**. Améliorer l'accueil des étudiants étrangers, arrêter la fuite des talents hexagonaux et attirer ceux de l'étranger, séduire les touristes, faire venir des retraités d'autres pays et freiner le départ des retraités français constituent en effet des enjeux importants en termes d'attractivité et de performance économique. Les prochaines éditions de l'Indice pourraient ainsi être l'occasion d'accorder une attention particulière à plusieurs d'entre eux.

Par ailleurs, les prochaines éditions de l'Indice pourront permettre de réaliser un travail approfondi avec les sections Royaume-Uni et Allemagne du CNCCEF afin de disposer d'une analyse comparative des facteurs d'attractivité de ces pays pour les investisseurs étrangers. Les résultats de ces travaux pourront contribuer à enrichir la stratégie d'influence développée par le Ministère des affaires étrangères et du Développement international et Business France afin de renforcer l'attractivité de notre territoire auprès des investisseurs étrangers.

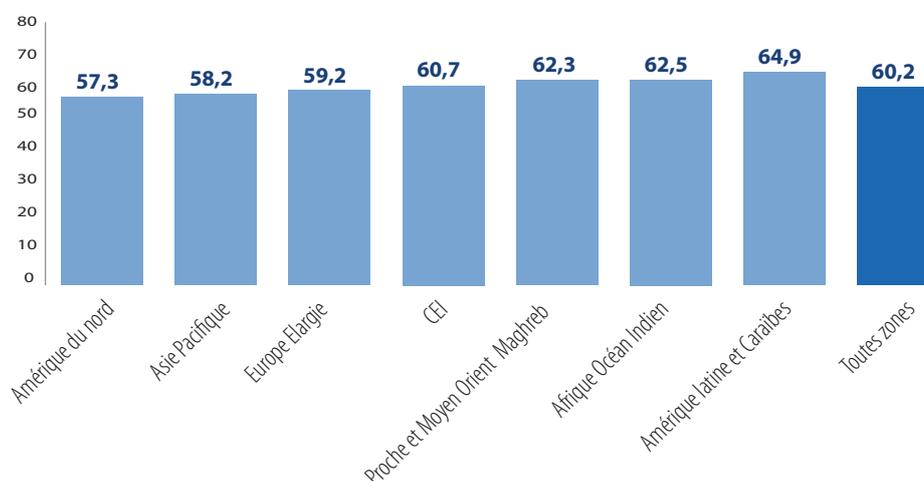
Indice d'Attractivité du Territoire

Annexes

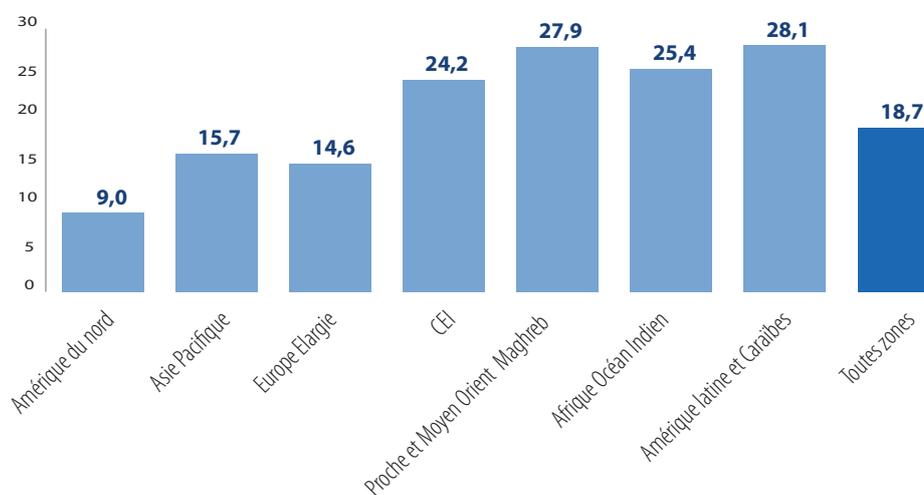
Deuxième édition : janvier 2016

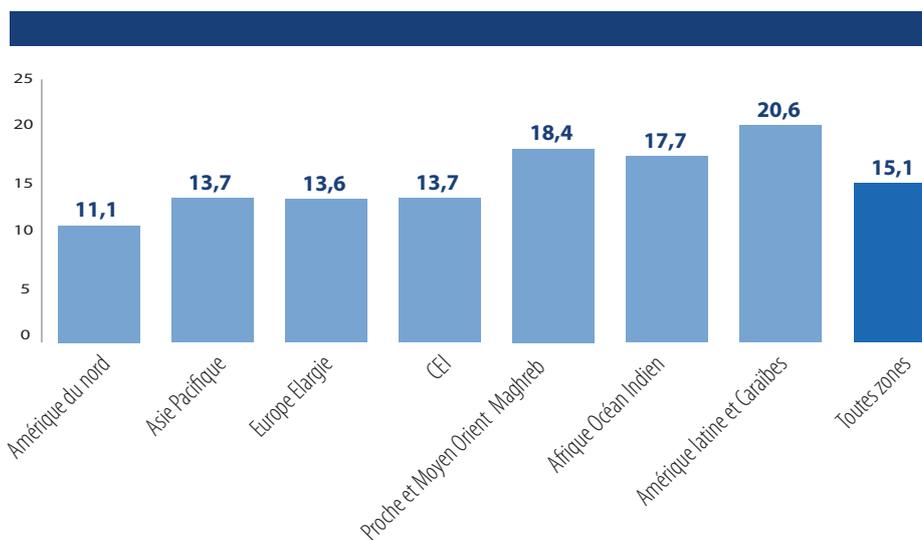
Annexe 1 : Indice d'attractivité par région du monde

L'ATTRACTIVITÉ PAR GRANDE RÉGION DU MONDE

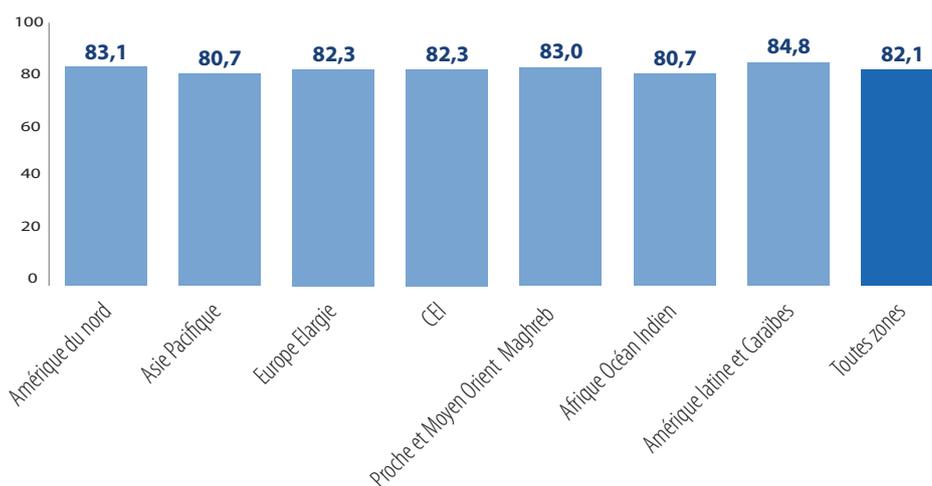


INDICE POUR LE CRITÈRE "CHARGE ADMINISTRATIVE"

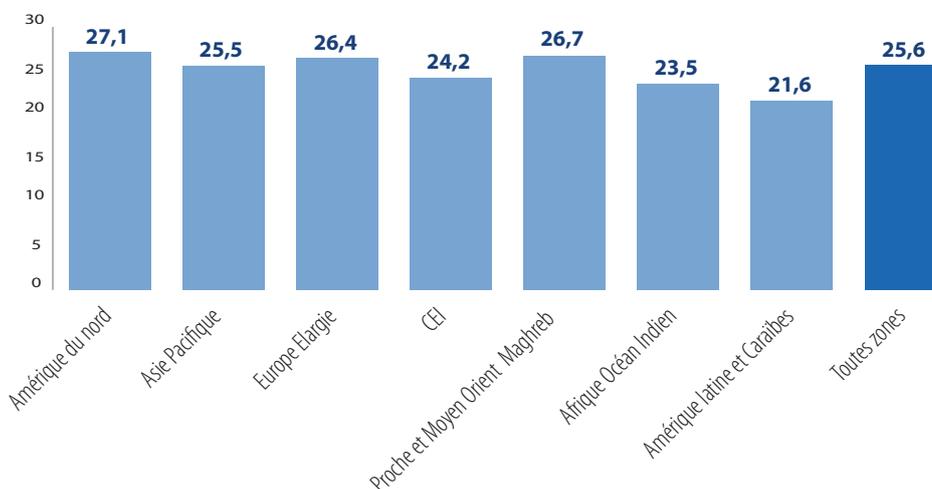




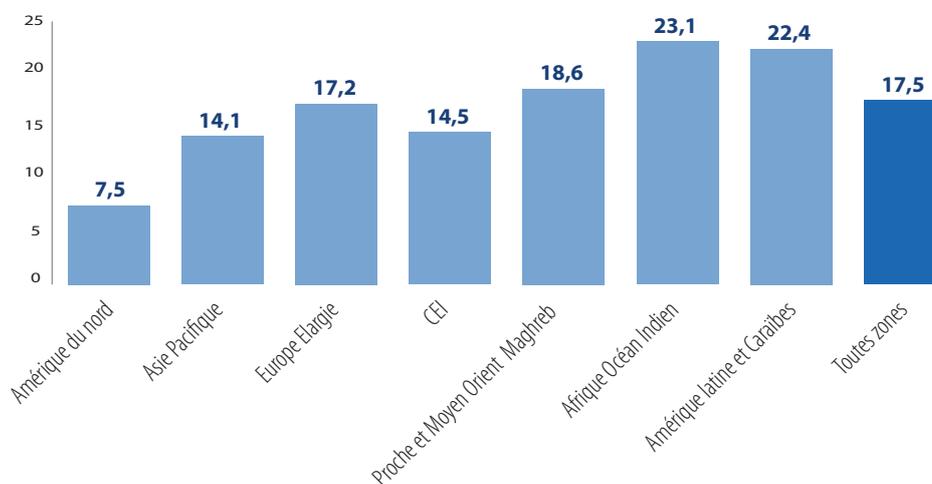
INDICE POUR LE CRITÈRE "QUALITÉ DE LA MAIN D'ŒUVRE"



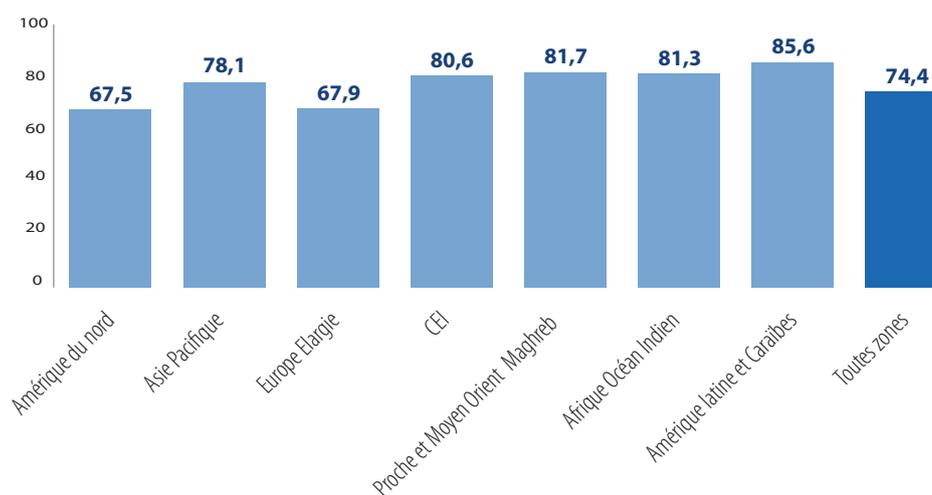
INDICE POUR LE CRITÈRE "COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE"



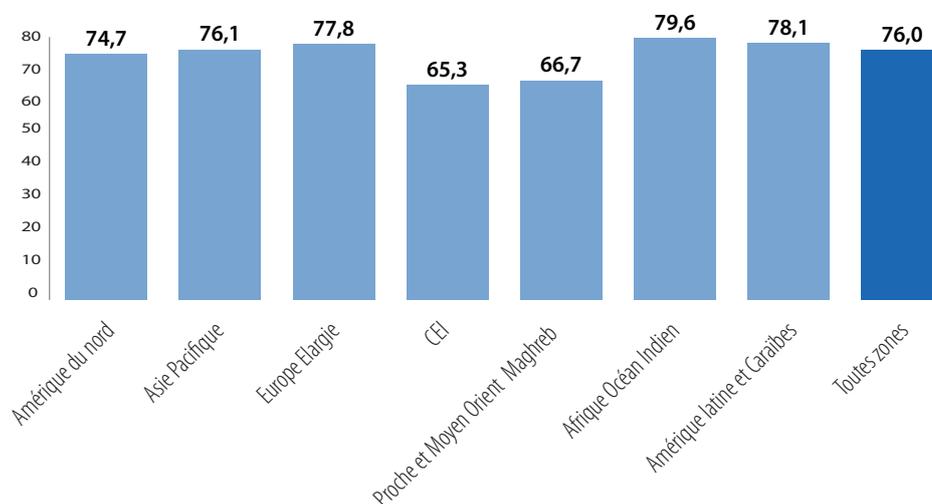
INDICE POUR LE CRITÈRE "FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL ET CLIMAT SOCIAL"



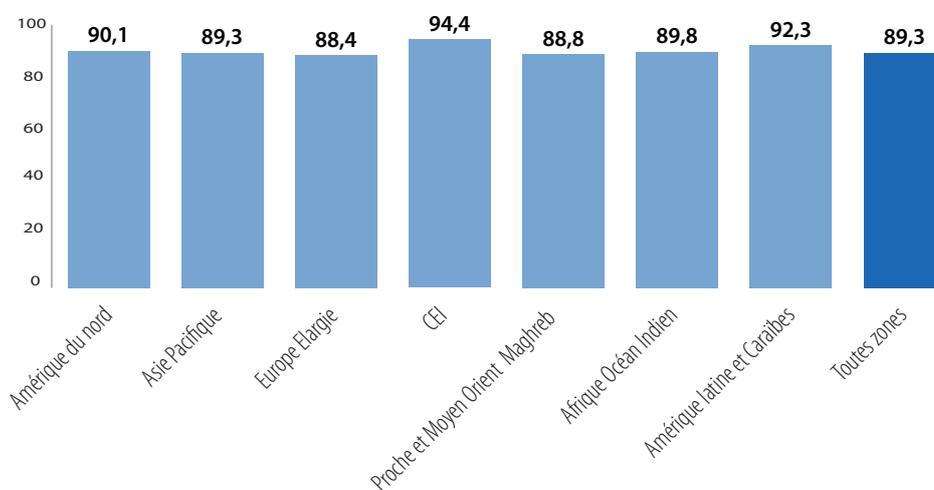
INDICE POUR LE CRITÈRE "SÉCURITÉ JURIDIQUE"



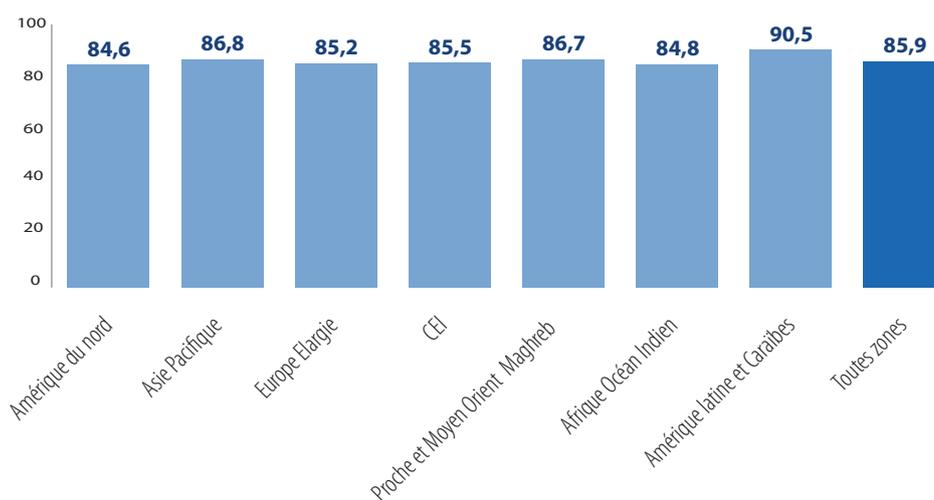
INDICE POUR LE CRITÈRE "APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE ET COÛT DE L'ÉNERGIE"



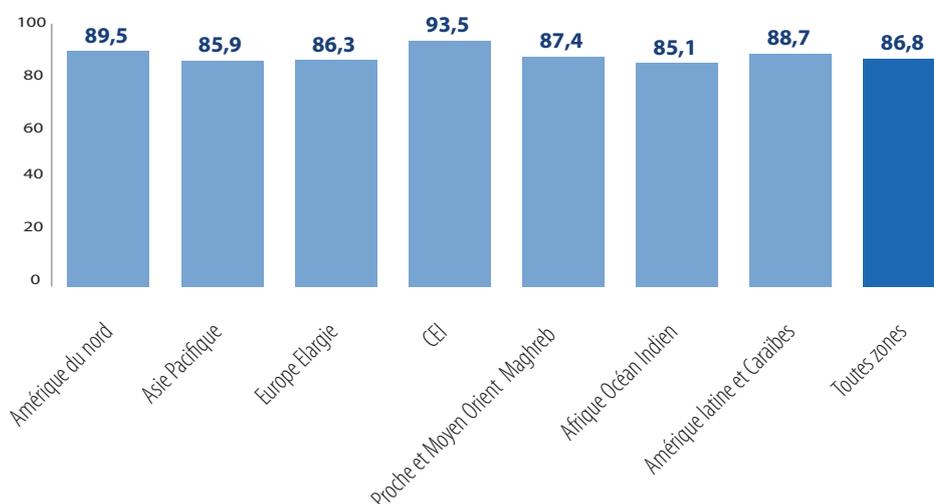
INDICE POUR LE CRITÈRE "QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES"



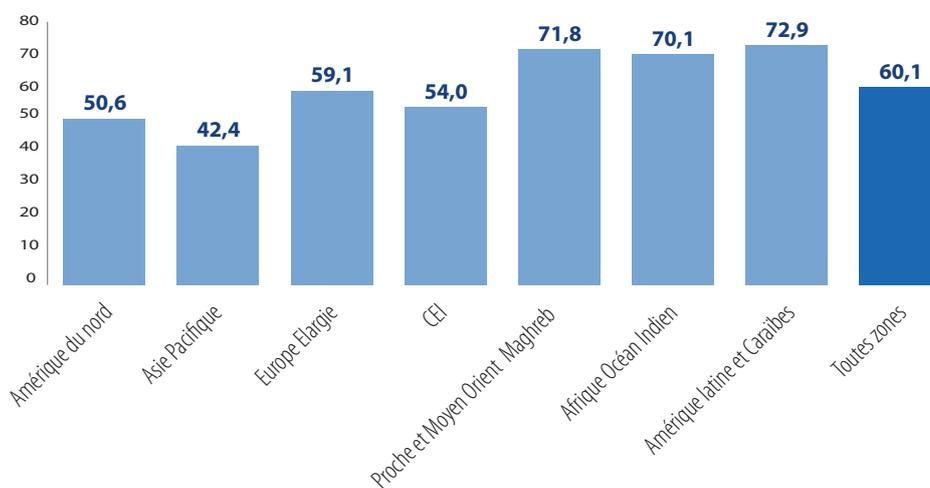
INDICE POUR LE CRITÈRE "CAPACITÉ D'INNOVATION ET DE RECHERCHE"



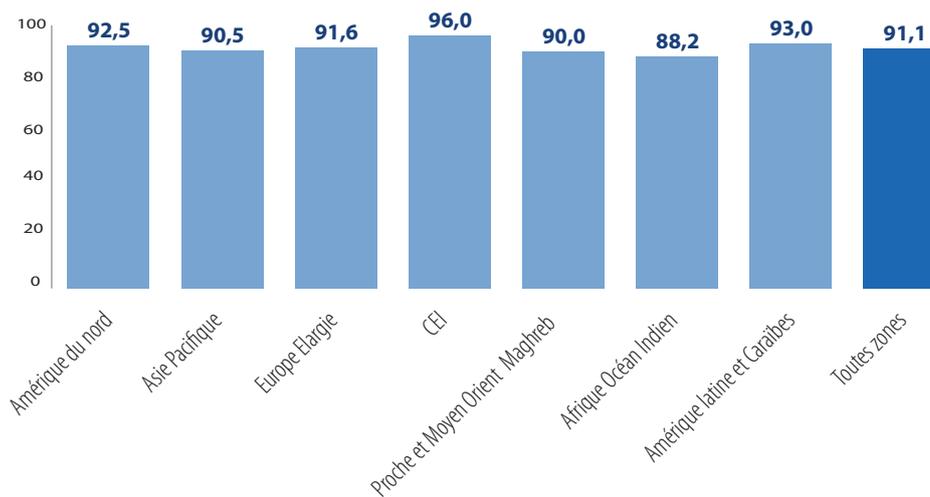
INDICE POUR LE CRITÈRE "QUALITÉ DE VIE ET ENVIRONNEMENT"



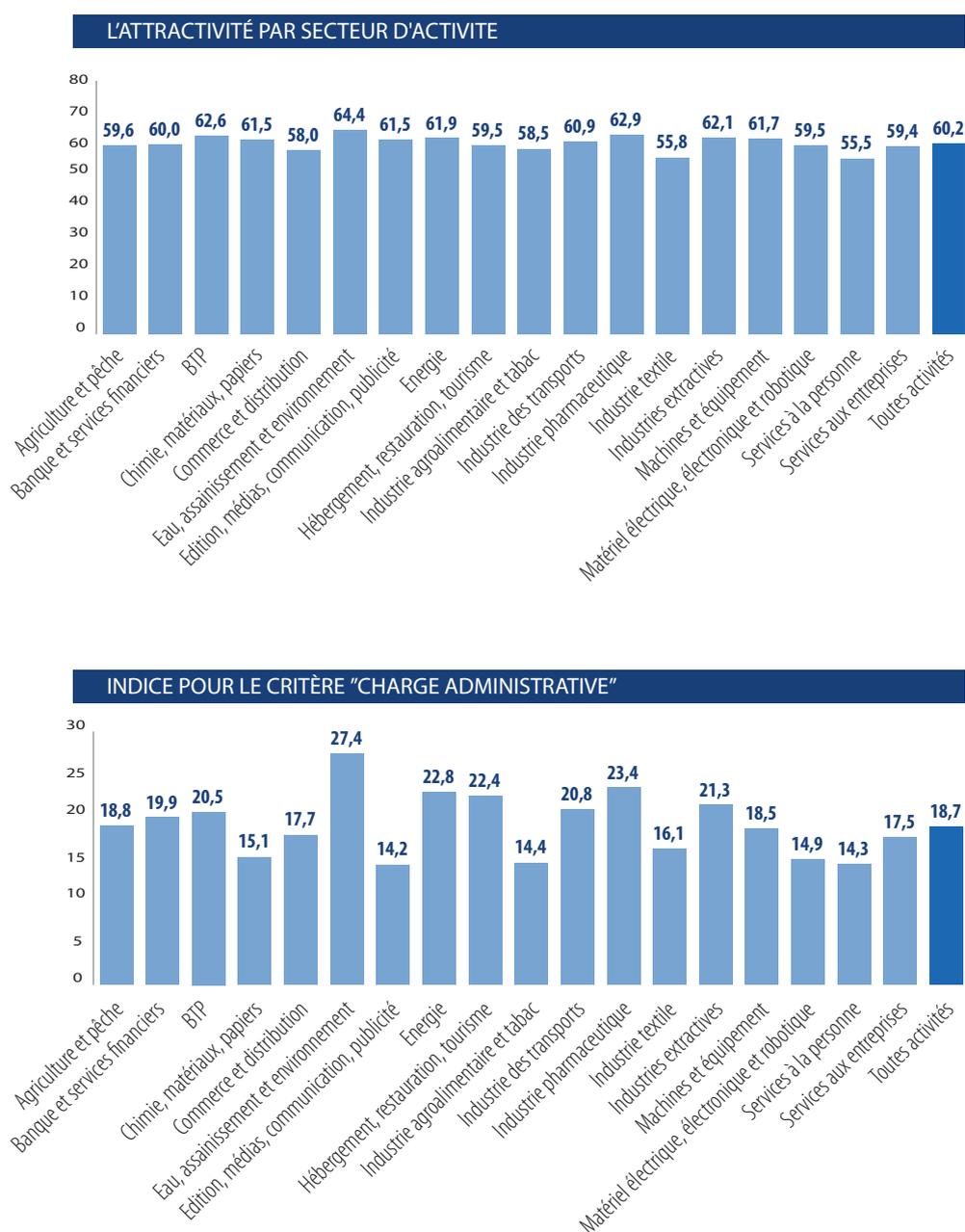
INDICE POUR LE CRITÈRE "SÛRETÉ DES PERSONNES"



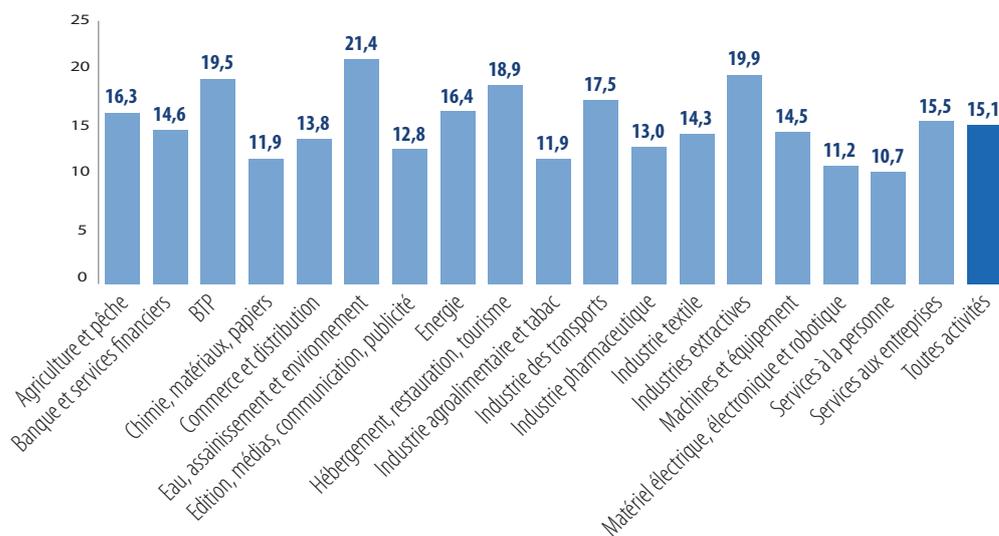
INDICE POUR LE CRITÈRE "ENVIRONNEMENT CULTUREL"



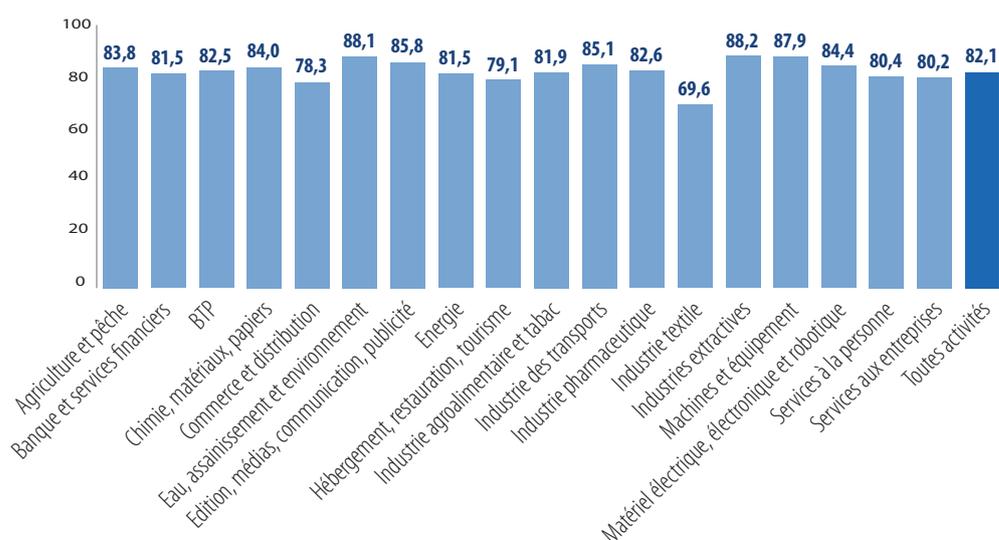
Annexe 2 : Indice d'attractivité par secteur d'activité



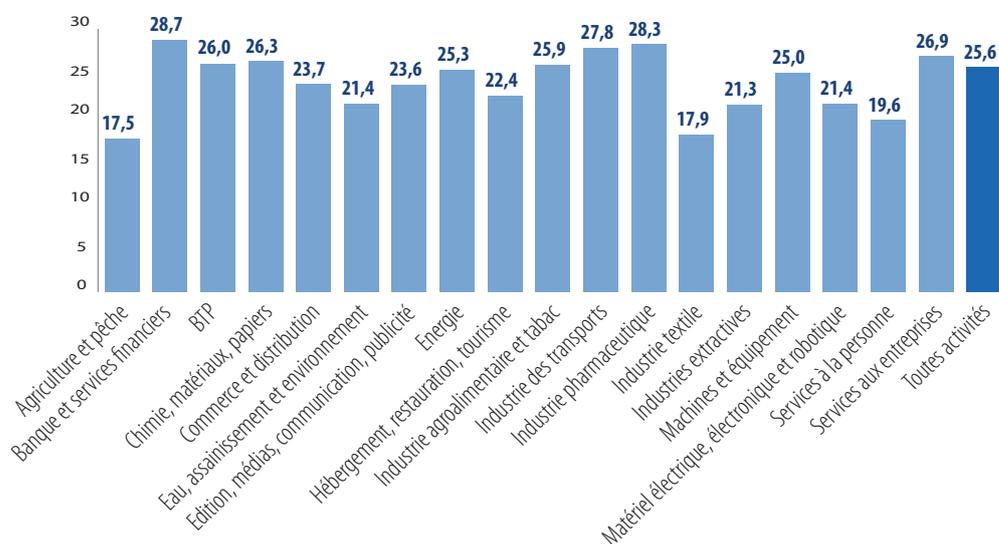
INDICE POUR LE CRITÈRE "FISCALITÉ"



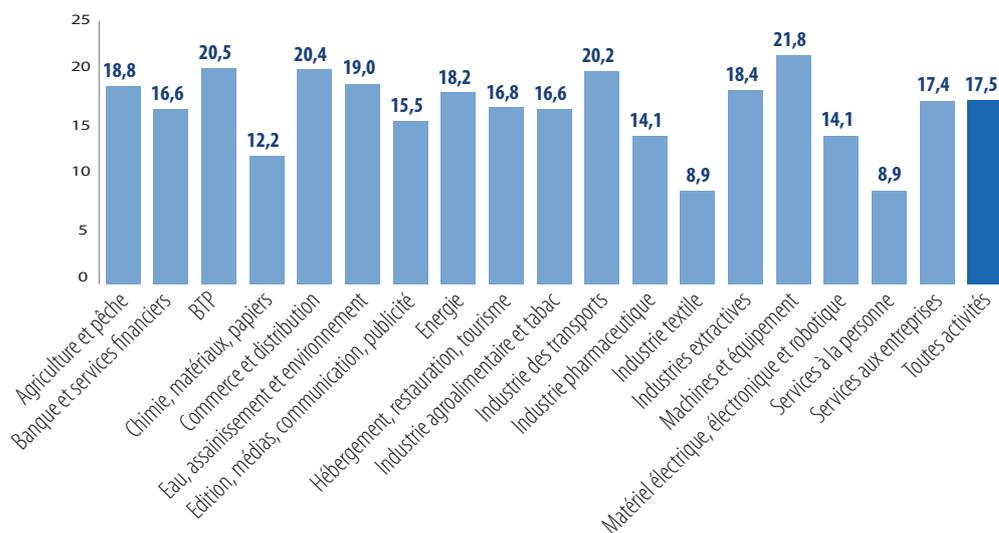
INDICE POUR LE CRITÈRE "QUALITÉ DE LA MAIN D'ŒUVRE"



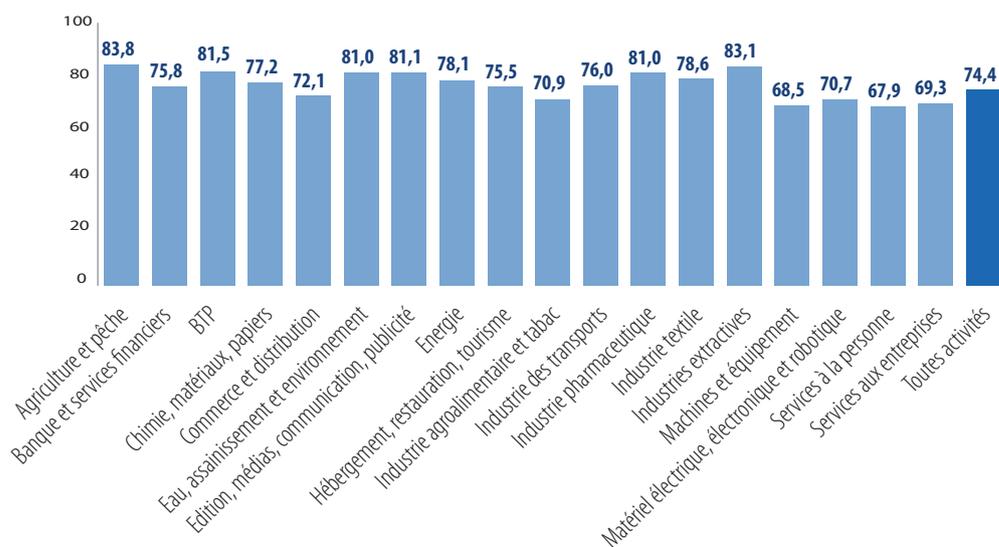
INDICE POUR LE CRITÈRE "COÛT DE LA MAIN D'ŒUVRE"



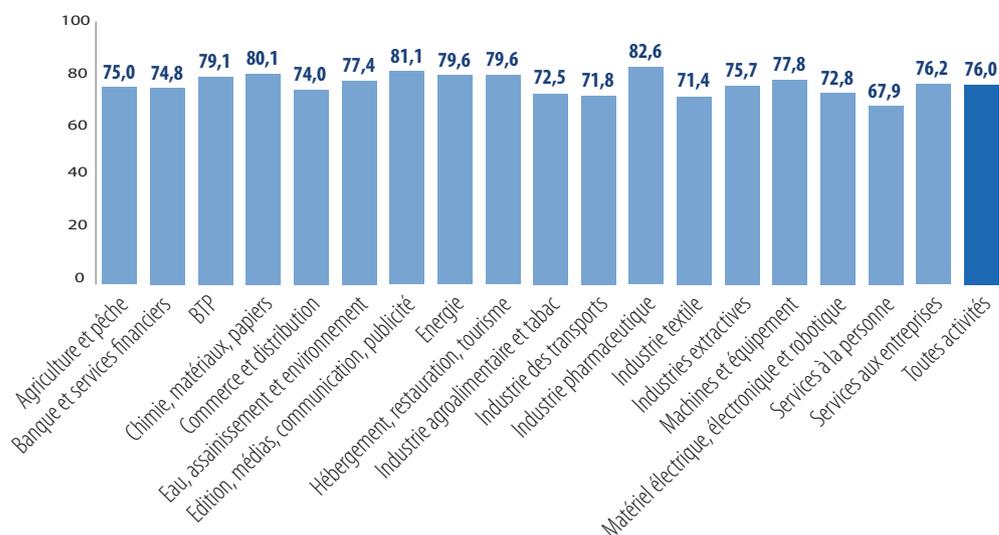
INDICE POUR LE CRITÈRE "FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL ET CLIMAT SOCIAL"



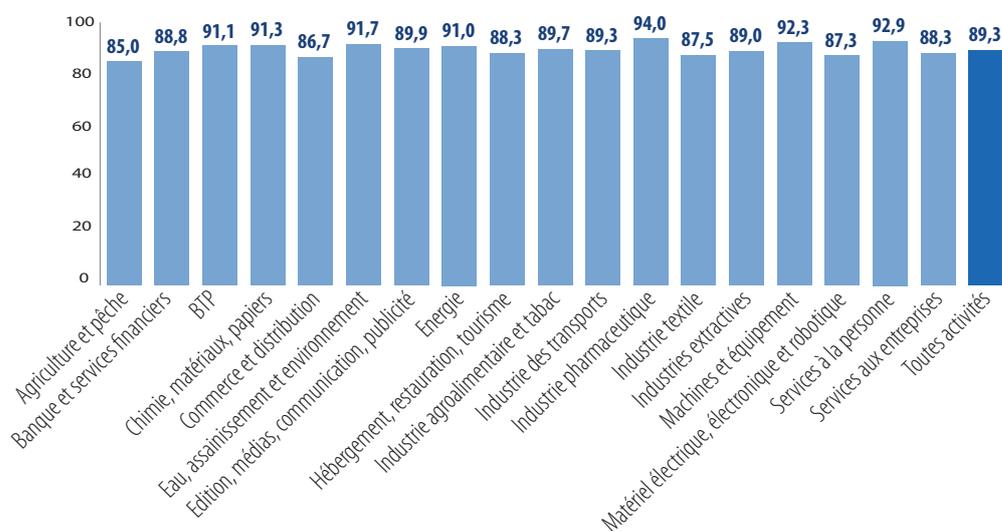
INDICE POUR LE CRITÈRE "SÉCURITÉ JURIDIQUE"



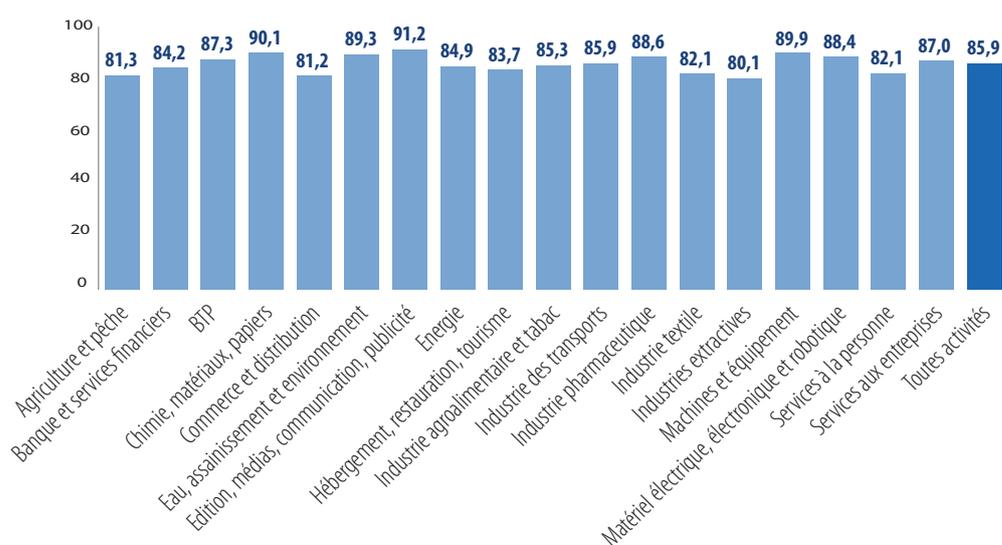
INDICE POUR LE CRITÈRE "APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE ET COÛT DE L'ÉNERGIE"



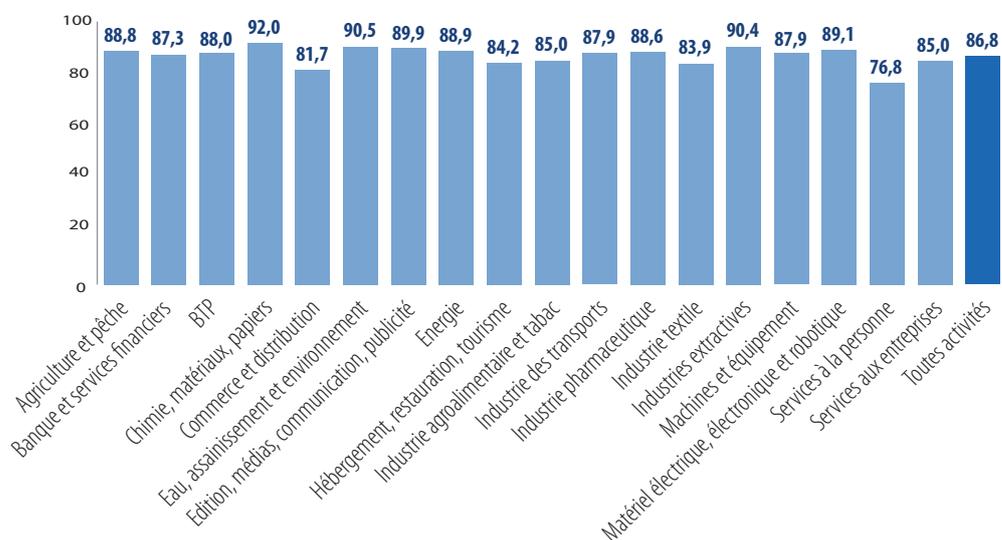
INDICE POUR LE CRITÈRE "QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES"



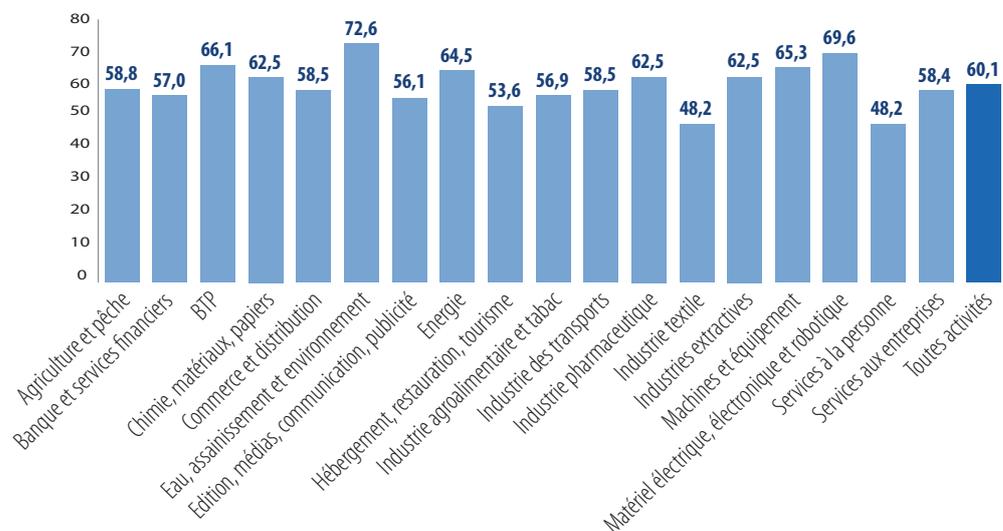
INDICE POUR LE CRITÈRE "CAPACITÉ D'INNOVATION ET DE RECHERCHE"



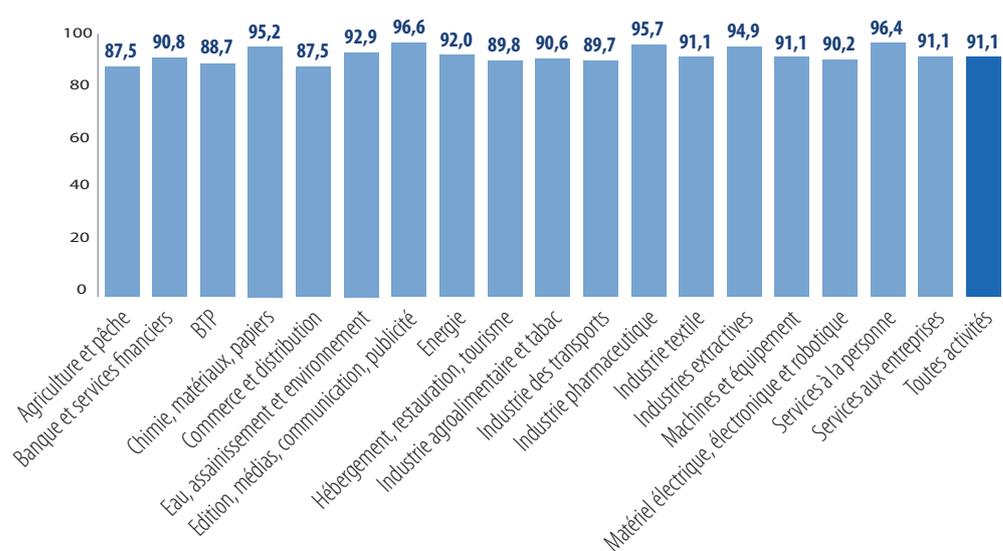
INDICE POUR LE CRITÈRE "QUALITÉ DE VIE ET ENVIRONNEMENT"



INDICE POUR LE CRITÈRE "SÛRETÉ DES PERSONNES"



INDICE POUR LE CRITÈRE "ENVIRONNEMENT CULTUREL"



Annexe 3 : Comparaisons avec États-Unis, Grande-Bretagne et Allemagne

COMPARAISONS AVEC ÉTATS-UNIS, GRANDE-BRETAGNE ET ALLEMAGNE

Quel est, parmi les pays de la liste suivante, celui qui vous paraît être le plus attractif sur ce facteur précis ?

	France	Allemagne	Grande-Bretagne	États-Unis	Autre
Charge administrative et réglementaire	0,3%	6,8%	52,7%	28,3%	11,8%
Fiscalité	0,3%	3,9%	55,7%	16,9%	23,1%
Qualité de la main d'œuvre	30,3%	59,8%	2,2%	4,0%	3,7%
Coût de la main d'œuvre	1,9%	18,2%	23,9%	25,6%	30,4%
Flexibilité du travail et climat social	0,8%	14,9%	32,7%	42,4%	9,2%
Sécurité juridique	29,2%	28,5%	15,6%	20,4%	6,2%
Approvisionnement énergétique et coût de l'énergie	43,4%	7,3%	2,7%	36,7%	10,0%
Qualité des infrastructures	54,4%	29,1%	1,2%	10,2%	5,1%
Capacité d'innovation et de recherche	28,9%	13,2%	1,7%	54,6%	1,7%
Qualité de vie et environnement	68,0%	8,5%	3,5%	10,4%	9,6%
Sûreté des personnes	9,7%	43,6%	8,6%	19,2%	18,9%
Environnement culturel	83,8%	1,3%	7,5%	4,1%	3,2%

